

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Recrutement des salariés sous contrat d'engagement éducatif pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement durant les vacances d'été 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.432-2 et D.432-3 à D.432-4 ;

Vu le Code du travail ;

Vu la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu la décision du Président n°2024-DPRSDT-048 en date du 18 février 2025 fixant les tarifs journaliers appliqués lors de la signature de contrat d'engagement éducatif pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des animateurs pour l'accueil de loisirs sans hébergement de Hautes Terres Communauté sur les sites de Murat, de Massiac et d'Allanche pour les vacances d'été 2025 ;

DECIDE

Article 1 : De recruter vingt animateurs pour l'ouverture de l'accueil de loisirs sans hébergement de Hautes Terres Communauté sur les sites de Murat, de Massiac et d'Allanche durant les vacances d'été 2025 ;

Article 2 : Que les conditions d'embauche sont les suivantes :

Dates de contrat	Qualification	Nombre de jours	Rémunération forfaitaire nette (avec indemnité de congés payés)
Du 04/07 au 19/08	Titulaire BAFA	17 jours	66 €
Du 04/07 au 19/08	Titulaire BAFA	30 jours	66 €
Du 04/07 au 19/08	Titulaire BAFA	20 jours	66 €
Du 24/07 au 19/08	Non diplômé	20 jours	46 €
Du 04/07 au 19/08	Titulaire BAFA	25 jours	66 €
Du 04/07 au 19/08	BAFA en cours	15 jours	56 €
Du 04/07 au 19/08	Non diplômé	30 jours	46 €
Du 04/07 au 19/08	Titulaire BAFA	30 jours	66 €
Du 04/07 au 19/08	Titulaire BAFA	29 jours	66 €
Du 15/07 au 19/08	Titulaire BAFA référent	25 jours	73 €
Du 07/07 au 19/08	BAFA en cours	29 jours	56 €
Du 28/07 au 19/08	Non diplômé	15 jours	46 €
Du 04/07 au 19/08	Titulaire BAFA	28 jours	66 €
Du 04/07 au 19/08	BAFA en cours	15 jours	56 €
Du 08/07 au 19/08	Titulaire BAFA	23 jours	66 €

Le 01 juillet 2025

DECISION PRESIDENT N°2025-DPRSDT-1

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 015-200066637-20250701-2025_DPRSDT_198-AR

4.2 - Personnel contractuel

Du 05/07 au 19/08	BAFA en cours	28 jours	56 €
Du 28/07 au 19/08	Non diplômé	14 jours	46 €
Du 04/07 au 19/08	Titulaire BAFA référent	28 jours	73 €
Du 15/07 au 19/08	BAFA en cours	23 jours	56 €
Du 05/07 au 19/08	BAFA en cours	14 jours	56 €

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2025 ;

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 5 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.